N°17

REPUBLIQUE FRANCAIS€
DELIBERATIONS

**COMMUNE** 

COMMUNE D'ELOIE TERRITOIRE de BELFORT

## NOMBRES DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont pris
Au Conseil		part à la
Municipal		Délibération
15	15	15

DATE de la CONVOCATION

18/03/2002

DATE d'AFFICHAGE

27/03/2002

## **OBJET de la DELIBERATION**

Tarifs des concessions dans le cimetière communal

Le Maire

Michel ORIF7

Colomborium 1000 t EXTRAIT DU REGISTRE DES

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

**D'ELOIE 90300** 

## **SEANCE ORDINAIRE DU 26mars 2002**

L'an deux et vingt-six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, S'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séance sous la présidence de Monsieur Michel ORIEZ, Maire.

Présent : ORIEZ Michel, GIROL Henri, GASPARI Dominique, MEYER Jean-Claude, PAIRS Yvette, BOULHAUT Jacky, CHENEL Marie-Pierre, SEICHEPINE Jean-Louis, WALTER Éric, BECK Annie, BEY René, JUND Christine.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la création du cimetière d'ELOIE les tarifs sont restés inchangés et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur leurs réactualisations.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer ainsi les tarifs des concessions :

- Cimetière traditionnel :
- Concession simple trentenaire: 100€
- Concession double trentenaire : 200€
- Cimetière en zone forestière :
- Concession simple trentenaire : 120€
- Concession double trentenaire: 240€

Le Conseil Municipal rappelle enfin que les concessions simples permettent l'inhumation de deux corps superposés, la concession double permet l'inhumation de deux corps côte à côte.

Ainsi fait et délibéré au jour, mois et an ci-dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire • Michel ORIEZ